

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE NE FAIT PAS TOUT

Les blogs et les groupes d'internautes se proposent de conseiller au mieux les personnes confrontées à un litige de la vie quotidienne. Les thèmes les plus présents restent le droit de la famille, le droit de la consommation et le droit du travail.

Ainsi, la communauté apporte son avis ou son analyse pour des problématiques déjà ardues compte tenu de l'imprudence de certains consommateurs, et rendues encore plus complexes par un énoncé des faits flou, voire interprétable.

Voici un exposé des faits publié le 20 février 2025 :

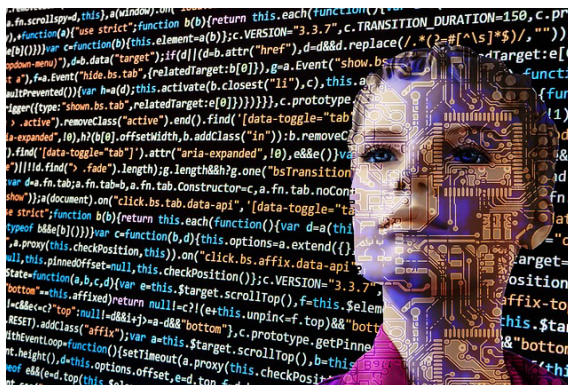
"J'ai signé la semaine dernière à ma banque pour avoir un téléphone d'un opérateur. Le téléphone a été payé directement à ma banque et celui-ci est arrivé samedi en point relais. Mais je ne souhaite pas aller le chercher car je me suis rendu compte que le même téléphone était moins cher ailleurs de 70 €. Ce n'est pas négligeable et cela m'évite les 2 ans d'engagement via ma banque. Est-ce que j'ai le droit d'annuler car bien sûr je souhaite me faire rembourser le téléphone ? »"

Un consommateur a cru bon de consulter l'IA (Intelligence Artificielle) pour répondre succinctement :

« D'après Chat GPT, je lis que vous avez un délai de rétractation de 14 jours. »

Dans le cas présent cette affirmation qui se veut incontestable car issue d'une légitimité IA est fautive. Tout contrat signé entre un particulier et un professionnel constitue un engagement définitif. Le législateur a certes prévu un délai de rétractation de 14 jours mais s'appliquant à des situations bien précises : par exemple en matière de démarchage à domicile, de vente à distance (par voie postale, par téléphone, ou par internet), de crédit à la consommation.

Pour l'instant, l'être humain reste le mieux placé pour analyser les demandes de conseils. Quant au **Réseau Anti-Arnaques**, il dispose de son arsenal hebdomadaire de mises en garde IA (sigle interne pour "Info-Alerte") pour aider le consommateur en détresse.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)